

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/11/2011

- **Taux Taxe d'Aménagement :**

La suppression de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) remplacée au 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement avait été évoquée lors du précédent CM. Compte tenu des dernières informations recueillies, le CM délibère et décide de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 1,25%.

- **SAGE (Schéma d'Aménagement pour la Gestion de l'Eau):**

La commune doit donner son avis sur le projet de périmètre du SAGE du bassin de la Dordogne amont, des sources à LIMEUIL (24).

Le SAGE est un outil de planification visant à concilier tous les usages de l'eau dans l'intérêt de tous. La structure porteuse est EPIDOR (Établissement public territorial du bassin de la Dordogne).

Après réflexion et compte tenu des éléments apportés par le SYMAGE, le CM décide de donner un avis défavorable au périmètre proposé qui est trop vaste. Le CM délibère pour un redécoupage en 2 SAGE :

- ❶ "SAGE Dordogne Massif Central" ❷ "SAGE Dordogne Quercy Périgord-noir".

- **GEDRE (Gestion Équilibrée et Durable de la Ressource en Eau) :**

Le Préfet de région a engagé une démarche de consultation sur le renouvellement des concessions hydroélectrique de la Haute Dordogne. Un questionnaire est à retourner à la DREAL afin d'élaborer la note GEDRE.

Le CM approuve le questionnaire tel qu'il a été complété par le SYMAGE et les autres collectivités du Nord du Lot.

Le CM émet un avis favorable à la démarche engagée par l'État concernant cette consultation et souhaite être informé de la suite de la procédure et ce à chaque étape de la validation.

- **Service de l'Eau :**

Afin d'assurer la maintenance du réseau, une réévaluation du tarif est nécessaire.

Le CM décide d'appliquer les tarifs suivants en 2012 :

- Abonnement 1er compteur.....63,00 €
- Abonnement 2ème compteur.....46,20 €
- Le prix au m³ de 0 à 250 m³.....0,80 €
- Prix dégressif du m³ au delà de 250 m³.....0,68 €

- **Personnel communal :**

Le CM décide de reconduire en contrat à durée indéterminée l'emploi contractuel d'Adjoint Technique 2^e classe de Mme MLYNARCZYK afin d'assurer un travail de complément de ménage dans les bâtiments communaux. Contrat à temps non complet de 10 heures de travail par mois à partir du 1er janvier 2012.

- **CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot) :**

Créé à l'initiative du Conseil Général et des services de l'État, le CAUE est un organisme public. Il conseille gratuitement les particuliers et les collectivités pour tous les documents d'urbanisme.

Le CM décide l'adhésion au CAUE du Lot.

- **Logement communal :**

La locataire, Mme JOURDES, quittera le logement de l'école au 31 décembre 2011.

Le CM accepte la demande de M. GROLLIER pour cette location.

- **Communauté de Communes :**

Le C.M. adopte à l'unanimité le rapport d'activité de l'année 2009.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Locaux de l'école : une étude est en cours pour réaménager une des anciennes salles de classe devenue trop petite au vu des futurs effectifs.

Concours Villages fleuris : la commission permanente du Conseil Général a décidé de décerner à notre commune un prix d'excellence pour la qualité de son fleurissement. Une 2^{ème} feuille de chêne sera attribuée prochainement.